

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 9 Décembre 1890

NOUVELLES LOCALES

Le mauvais temps que nous avons signalé dans notre dernier numéro est général, et, alors que chez nous il n'a causé, heureusement, que quelques dégâts matériels, il a occasionné dans diverses localités voisines de véritables malheurs. A Menton, la *Sainte-Berthe*, le yacht de M. le comte de Waresquiel, a failli couler un bâtiment voisin ; plusieurs barques ont été perdues.

La neige, que nous n'avons fait qu'apercevoir sur les sommets des montagnes d'Italie, est tombée en abondance à Isola, à Saint-Etienne-de-Tinée et autres lieux. Par endroits, elle a couvert le sol d'une couche variant de 50 à 60 centimètres ; les communications ont été interrompues. Elle est même signalée en Algérie.

Enfin, dans le Nord, le froid a été subitement très intense. A Paris, dans l'Aisne, dans l'Est, le thermomètre est descendu à 15 et 20 degrés. En Russie, il a atteint 30 degrés au-dessous de zéro.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de novembre 1890 a été de	43,957
Il n'a été en novembre 1889, que de	34,725
Différence en faveur de 1890. . .	9,232

Le Consul de Monaco à Valence (Espagne) a annoncé que le choléra avait complètement disparu de cette ville.

L'Administration des Bains de Mer de Monaco vient de terminer ses grands travaux d'agrandissement, d'amélioration et d'embellissement de son Casino.

Dans un article précédent, nous avons fait une description sommaire des nouvelles salles en prévoyant l'admiration qu'elles inspireraient au public, le seul juge en dernier ressort. On nous rendra cette justice que nous ne nous étions pas trompé. Les nombreux visiteurs, gens de goût pour la plupart, qui fréquentent cet établissement, sont unanimes dans leur jugement favorable. Si notre cadre nous permettait d'y revenir, nous trouverions bien des descriptions intéressantes parmi cette foule de détails dont l'ensemble ne laisse rien à désirer.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, qu'enregistrer les œuvres dernières qui nous paraissent dignes de l'ensemble.

On se souvient de l'ancien et modeste vestibule contenant les services indispensables à l'entrée du Casino. Tout y était à l'étroit, et on avait hâte d'en sortir pour se rendre dans l'atrium, dont les heureuses proportions et la belle architecture font toujours une des remarquables pièces de l'édifice.

L'Administration a bien compris que cette entrée était peu en rapport avec le luxe et la richesse qu'elle offrait à l'intérieur. Aussi vient-elle de l'agrandir considérablement.

Un corps de bâtiment entièrement consacré aux services de l'entrée a été construit en avant et sur

la façade principale. Il offre, dans sa partie du milieu, le vestibule proprement dit avec ses dégagements donnant accès à gauche au Commissariat et ses dépendances, à droite au vestiaire, avec issue dans l'intérieur du Casino. Les proportions et la décoration de ce vestibule nous paraissent convenir parfaitement à sa destination. Dans un espace relativement restreint, tout paraît grand ; les proportions de son architecture se relient avec celles de l'atrium qu'il laisse voir au milieu de trois grandes baies largement ouvertes et qui en forment l'entrée nouvelle.

La décoration en stuc imitant des marbres de couleurs les plus chaudes offre un décor agréable aux yeux. Le choix de ces marbres sont la brèche d'Afrique pour les colonnes ; le vert de mer et le jaune de Siègne pour les murs, et la griotte d'Italie pour les encadrements.

Ce vestibule n'est nullement déparé par la présence d'un objet indispensable à l'entrée dans le but d'éviter les courants d'air ; nous voulons parler du tambour que l'architecte a presque fait disparaître aux yeux par la légèreté de sa construction et ses glaces de fermeture qui en font un trompe-l'œil au milieu du vestibule.

Nous remarquons la commodité du nouveau vestiaire dont les doubles issues auront pour résultat d'éviter les encombrements. Ce vestiaire débouche sur une nouvelle pièce en prolongement de l'atrium et vers le côté opposé aux salles de jeu. La décoration de cette nouvelle salle de pas-perdus offre les couleurs les plus variées. Les soubassements, les piliers, les plates-bandes, les arcs pleincintre sont en stuc imitant le marbre rouge du Languedoc, vert de mer, vert Campan, jaune de Siègne et serracolin.

Dans son axe transversal faisant suite à l'axe longitudinal de l'atrium, se trouve placé un exèdre entièrement décoré en stuc. Ces divers travaux sont exécutés par M. Germain, artiste stucateur parisien de très grand mérite, qui a également été chargé des travaux du Palais de Monaco. Cet exèdre, sorte de *burn retiro* pour l'intimité des conversations, avec ses fenêtres décorées de vitraux richement colorés, avec ses consoles supportant des vases de fleurs, offre de l'intérieur de l'atrium un point de vue des plus charmants.

La marquise est largement traitée ; tous les métaux y ont été employés avec succès. Elle est assurément le plus beau modèle de ces sortes d'ouvrages exécutés jusqu'alors.

Enfin, la façade principale sur les jardins, dont la décoration est entièrement terminée, nous donne toute satisfaction. Originellement traitée dans ses formes, sobrement décorée ; l'architecte en a tiré le meilleur parti quand on songe aux difficultés de raccordement avec l'ancien bâtiment.

Le public a vu avec satisfaction que l'administration des Travaux publics a installé, de tous côtés, des siphons automatiques système Doulton ; cette amélioration hygiénique est des plus appréciées. Trois bassins de chasse vont, en outre, être établis dans chacun des quartiers de la Princi-

pauté. Celui construit à la descente des Moulins a été inauguré le 5 décembre en présence de S. Exc. M. le Gouverneur Général et plusieurs autres fonctionnaires. L'essai a complètement réussi. En trois minutes, dix mètres cubes d'eau ont été chassés dans l'égout.

On le voit, rien n'est négligé par notre Gouvernement pour assurer à la population monégasque les meilleures conditions de salubrité.

Nous sommes toujours heureux d'enregistrer des actes de probité. En voici deux nouveaux :

Une dame, Marie Agnesi, blanchisseuse, a trouvé à Monte Carlo une somme d'argent qu'elle a remise au Commissariat de Police de son quartier.

Un maçon, Louis Casino, demeurant à Monaco, a déposé entre les mains du Commissaire de Police de cette ville, une montre et sa chaîne, qu'il a trouvées sur la voie publique.

On peut réclamer l'argent et les objets à la Direction de la Police.

La Société des Régates a ouvert un concours de projets pour les bannières qu'elle a l'intention de distribuer aux batailles de fleurs.

Huit projets ont été soumis au jury dont la décision sera connue après-demain seulement, et exposés dans le local de la Société où le public est admis à les juger.

Nos artistes se sont mis en frais d'imagination et il y a quelques dessins tout à fait réussis.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro de l'arrestation par le service de la sûreté, sur le boulevard des Moulins, de deux malfaiteurs, trouvés porteurs de timbres-poste et autres objets suspects.

On a su depuis que ces individus, qui ont dit se nommer Moretto et Riga, avaient la nuit même dévalisé, à l'aide d'effraction, un débit de tabac situé sur les confins de la commune de Menton au quartier de Carnolès, territoire de Roquebrune, tenu par un nommé Imbert Dominique.

Moretto et Riga ont été transférés à Nice.

Le 1^{er} décembre, une dame disant se nommer Zoé Marguet était trouvée à la gare de Toulon, dans un compartiment de dames seules, baillonnée, les pieds et les mains liés, à l'arrivée d'un train de nuit venant de Ventimiglia.

Cette dame, interrogée, a prétendu ne savoir comment elle se trouvait dans cette situation, elle venait de toucher, chez une personne demeurant à Monte Carlo, une somme importante (plusieurs milliers de francs) dont on l'avait dépouillée.

Le surlendemain, les journaux de Toulon et de la région publiaient la note ci-après :

L'instruction de cette mystérieuse affaire a été confiée à M. Dagallier. Après avoir regu la déposition de M^{me} Marguet, M. Dagallier a entendu ce matin les témoignages des employés du train 494 qu'il a fait venir exprès de Marseille. Ces employés, parmi lesquels se trouvent le mécanicien principal et le chauffeur, ont déclaré qu'ils n'avaient remarqué rien d'anormal pendant le trajet du train entre Nice et Toulon, lundi matin.

M. Dagallier a fait, en outre, demander au parquet de Nice des renseignements sur la dette dont la dame Mar-

guet aurait touché le montant à Monaco. Ajoutons que la plaignante, pour appuyer la vraisemblance de son récit, a donné l'adresse de son débiteur à Monte Carlo.

M^{me} Marguet a quitté, hier soir, le Terminus-Hôtel, mais elle a été invitée à se tenir à la disposition du juge instructeur.

La police de Monaco s'est livrée à des recherches desquelles il résulte que la dame en question, connue à Monte Carlo sous plusieurs noms différents (elle y est venue à trois reprises depuis l'année dernière), a inventé la comédie relatée ci-dessus dans un but qu'il est facile de s'expliquer.

Elle a habité en novembre dernier chez une dame G., est partie, soi-disant pour l'Algérie avec son mari qui était venu la chercher, puis est revenue le 27 et a de nouveau quitté disant à sa logeuse qu'elle se rendait à Nice. On ne l'a plus revue, mais depuis l'attentat — c'est-à-dire depuis le 1^{er} décembre — la dame G. a reçu des lettres la priant de déclarer qu'elle était la marraine de M^{me} Marguet et que celle-ci lui avait déposé une forte somme d'argent; ces missives ajoutaient qu'en cas de refus de faire ces déclarations (entièrement fausses, cela va sans dire) la dame Marguet s'empoisonnerait.

Ces menaces ont tellement ému M^{me} G., qu'elle est malade et au lit. Néanmoins nos habiles policiers ont pu rétablir la vérité et le parquet de Toulon est aujourd'hui complètement édifié.

La saison est véritablement commencée. Après l'inauguration des concerts classiques, voici celle des Tirs aux pigeons. Succès partout !

Le stand était hier le lieu de réunion des premiers arrivés parmi nos tireurs habituels. Onze ont pris part aux poules et au concours pour le prix d'ouverture qui comprenait un objet d'art et une poule de 50 francs chaque.

Remarqué : MM Moncorgé, Chouquet, Kennedy, de Guilhemanson, le capitaine Accourt, Cuvelier, etc.

Voici les résultats :

Le *Prix d'Ouverture* a été gagné par M. Roberts ; 2^e, M. Moncorgé.

La *Poule d'Essai* a été gagnée par ou partagée entre M M. Harrey et Moncorgé.

Autres Poules MM. Bouquez, Cuvelier, de Guilhemanson, Arduino, Chouquet Bonzon.

Un soleil radieux avait amené sur les terrasses une foule de spectateurs.

Mercredi 10 décembre. — POULES.

Vendredi 12 décembre

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres. PRIX CUVELIER (Handicap). — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons.

POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

Lundi 15 décembre

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mét. 1/2, PRIX DENNY. — Un *Objet d'art* ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 25 mét. 1/2. POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 francs chaque. — 1. pigeon

Jeudi 11 décembre 1890, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

3^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE sous la direction de M. ARTHUR STECK

Symphonie en mi bémol..... Mozart.
A. Adagio; Allegro — B. Adante con moto
C. Allegro menuet — D. Finale allegro
Ouverture de Beatrice..... Em. Bernard.
Samson et Dalila..... Saint-Saëns.
(Fragments symphoniques)
I. Danse des Prêtresses de Dagon —
II. Bacchanale.
Callirhoë, suite d'orchestre (1^{re} audition) Cécile Chaminade.
A. Prélude — B. Pas du Voile — C. Scherzettino — D. Pas des Cymbales.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Le steam-yacht *Griffin*, à M. Cecil Murray, a mouillé dans le port de Cannes le 4 courant.

Le yacht *Trasher*, capitaine Evens, appartenant à M^{me} de Falbe, est également arrivé à Cannes avant-hier.

— On signale la présence de nombreux pick-pockets dans les gares, sur le parcours de Nice à Marseille.

Nice. — *Régates internationales.* — Le Comité des fêtes nous adresse le programme des régates internationales dirigées par le Club Nautique de Nice, sous le patronage du Yacht-Club de France. Elles sont fixées à samedi 4, dimanche 5 et mardi 7 avril 1891.

Première journée, samedi 4 avril : *Première série*, Prix de la ville de Nice, yachts au-dessus de 20 tonneaux ; 1^{er} prix : 5,000 fr., offerts par la ville de Nice et une médaille par le ministre de la marine ; 2^e prix, 2,000 fr. ; 3^e prix, 1,000 fr. *Deuxième série* : Prix de Monte Carlo, yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux : 1^{er} prix, 2,000 fr. et une médaille en or ; 2^e prix, 1,000 fr. et une médaille en argent ; 3^e prix, 500 fr. et une médaille en argent. *Troisième série* : Prix du Conseil Général, 1^{er} prix, 600 fr. et une médaille en vermeil ; 2^e prix, 300 fr. et une médaille en argent ; 3^e prix, 150 fr. et une médaille en bronze. *Quatrième série* : Prix du Yacht-Club de France, yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux, 1^{er} prix, 400 fr. et une médaille en argent ; 2^e prix, 200 fr. et une médaille en argent ; 3^e prix, 100 fr. et une médaille en bronze. *Cinquième série* : Prix du Comité des fêtes, yachts de 2 tonneaux et au-dessous, 1^{er} prix, 200 fr. et une médaille en argent ; 2^e prix, 100 fr. et une médaille de bronze ; 3^e prix, 50 fr. — Trois prix pour bateaux armés en pêche et au bornage, et trois prix pour lesteurs (voilure libre).

Deuxième journée, dimanche 5 avril. Prix International de la Méditerranée, offert par le Yacht-Club de France. Ce prix consiste en une coupe en argent et en médailles (grand module). Il sera couru en trois épreuves successives dans trois localités différentes. Cette journée comprendra une course de solitaire, sans allégeance et de tout tonnage. Une course de yachts à vapeur, 1^{er} prix, 1,500 fr. et un objet d'art offerts par la Société de la Jetée-Promenade ; 2^e prix, 500 fr. et une médaille en argent ; une course de canots à vapeur de bossoir, et plusieurs courses à l'aviron.

Troisième journée, mardi 7 avril, consacrée à la croisière d'honneur. Deux séries, la course est entre Nice, Monaco et Menton. 1^{re} série : 1^{er} prix, un objet d'art offert par le Président de la République et une médaille. 2^e série : 1^{er} prix, un vase de Sèvres et une médaille. Jeudi 2 avril, fête du port, illuminations. Dimanche 5 avril, fête vénitienne dans la baie des Anges.

— Le commerce des fleurs a pris, dans le département des Alpes-Maritimes, une importance qui se traduit, pour 1889, par les chiffres suivants :

Fleurs d'oranger, 1,860,000 kilogrammes ; Roses, 1,000,000 kil. ; Violettes, 157,000 kil. ; Jasmin, 147,000 kil. ; Tubéreuses, 74,000 kil. ; Jonquilles, 50,000 kil. ; Réséda, 20,000 kil.

— Un de nos concitoyens, M. V..., dit le *Petit Niçois*, vient d'être victime d'un vol audacieux.

M. V... a fait le voyage de Paris à Nice dans le train 15, qui arrive ici à 3 h. 13.

Une fois chez lui, M. V... s'aperçut qu'une corde liant une malle en osier recouverte de cuir, avait disparu. En examinant de plus près, il constata que la malle avait été découpée autour de la serrure. Cette serrure était recouverte par une courroie formant écusson.

Le vol avait été commis dans le fourgon des bagages pendant le trajet.

Le malfaiteur a dû être dérangé pendant l'accomplissement du vol, car il n'a enlevé qu'un pardessus en fourrure absolument neuf, des gants, des bracelets en argent et une montre ancienne d'une grande valeur artistique à laquelle M. V... tenait beaucoup.

Le numéro de cette montre n'est pas connu. Plainte a été portée par M. V... au commissariat central et à la gare.

— La Société des Courses de Nice vient de faire paraître le programme de sa réunion de janvier 1891.

Le montant des prix qui seront courus dans les quatre journées s'élève au chiffre important de cent dix-sept mille francs.

Villefranche — La récolte des olives dans cette commune est des plus abondantes cette année.

Nos vieux agriculteurs racontent que depuis 1878, on n'avait vu pareille récolte sans maladie: en outre, les olives rendent beaucoup.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Il fait si froid à Paris que les mesures les plus énergiques, celles qui d'ordinaire ramènent la chaleur, n'ont produit aucun effet. Le Cercle des Patineurs a eu beau annoncer qu'il avait l'intention de donner une fête de nuit, les lacs du bois de Boulogne n'ont pas dégelé. Il est impossible d'y patiner, bien que la glace ait dix centimètres d'épaisseur; mais c'est parce que par dessus la glace est tombé de la neige, que cette neige est à moitié fondue et que le sport du patin a besoin d'un miroir uni. On compte qu'au moment où cette lettre voyagera vers la côte d'azur, le temps se refroidira, que la neige fondue, se congèlera et que les fervents du skating pourront, en se rendant sur le terrain de leurs ébats par une température sibérienne, admirer le charme pittoresque du bois de Boulogne sous son aspect hivernal. C'est un plaisir que nous laisserons au duc de la Force, au comte de Saint-Priest, au baron de Soubeyran, à MM. Henry Blount, Robert Hennessy, Henri Cartier, Fernand Bertier, de Bunsen, Leiker, Charles de Waru, au comte de Bari, au comte de Mun, au capitaine Frost, à M^{me} et M^{lles} de Montbrison, M^{me} et M^{lles} Munroë, M^{lles} Cahen d'Anvers, Micarol, Poisson, Kohn, à M. et M^{me} de Scitveaux, au vicomte de Salignac-Fénelon et à ses enfants, au vicomte de Janzé, à M^{me} Fould et aux autres intrépides qui ont assisté aux trois journées de patinage que nous avons eues cette semaine.

Il n'est, d'ailleurs, pas besoin d'aller bien loin si on éprouve quelque volupté à respirer la brise glacée et à voir des effets de neige. Il suffisait d'aller, il y a deux jours encore, à l'entrée du parc et du palais du Champ-de-Mars pour avoir une idée de la Suisse en décembre. Les allées étaient de vastes nappes de neige d'une blancheur étincelante, qui faisait ressortir le vert sombre des plantes d'hiver qui garnissent les corbeilles et les massifs. La neige pendait en stalactites aux rameaux des arbres, les groupes des bassins ont des draperies blanches et des glaçons dans leur chevelure. La tour Eiffel paraît enveloppée d'un réseau de fines dentelles. C'est un spectacle curieux, mais on éprouve un vif besoin de se réchauffer au coin du feu.

La ville de Paris, du reste, cette année comme les années précédentes, continue à considérer la neige comme une matière précieuse qu'il importe de conserver le plus longtemps possible sur la voie publique. Partout on patauge dans des amas de neige fondue et de boue noire. On glisse malgré le sable que jettent de loin en loin quelques balayeurs isolés et transis. Si la gelée revient, comme on peut s'y attendre, la circulation sera impossible et Paris sera une véritable Sibérie... sans traîneaux pour remplacer les fiacres devenus inutiles.

Malgré l'incurie municipale, nous n'avons fort heureusement pas eu, jusqu'à présent, cette épidémie d'influenza qui a si cruellement sévi l'an dernier et qui, pendant un moment, avait supprimé tout mouvement mondain. Paris se prépare à fêter gaiement Noël et le nouvel an. Les salons rallument leurs lustres.

M^{me} Beulé a repris ses jeudis dans son élégante résidence de la rue Jean-Goujon. Nous citerons encore parmi les réceptions du jour qui ont recommencé, les lundis de la princesse Ourousoff, femme du ministre de Belgique à Bruxelles, les mardis de la marquise de Blocqueville et de M^{me} Callier, les samedis de la vicomtesse de Janzé, les dimanches de la comtesse Cornet et de M^{me} Gavini de Campile. La reine Isabelle reçoit le mardi dans la journée au palais de Castille, avenue Kléber, les personnes autorisées par Sa Majesté à venir lui présenter leurs hommages.

M^{me} de la Vernède a repris la série de ses dîners dans son hôtel de la rue de Villejuif. M. et M^{me} Alexandre Dumas ont quitté Marly et sont dans leur hôtel de l'avenue de Villier. Leur fille, M^{me} d'Hauterive et son mari, de retour de leur voyage de noces, se sont installés à Saint-Germain.

S. A. R. le comte de Bari, frère du roi de Naples, a quitté son château de la Petite-Malmaison et s'est réinstallé dans son hôtel de l'avenue Maignon, où il passera tout l'hiver.

Le comte et la comtesse Molitor viennent de rentrer dans leur hôtel de la rue de La Baume, où ils donneront des fêtes artistiques.

La comtesse Ducos a donné un très beau dîner dans sa résidence du boulevard Malesherbes où elle vient de se réinstaller. Elle a repris ses réceptions de jour du vendredi.

Très brillante soirée chez la baronne de Billing, où on a fait d'excellente musique. M^{me} Jules Cohen, M^{lle} Lapière, M^{me} Palicot, M^{me} Kadelbourg, premier prix de piano du Conservatoire de Vienne, ont été très applaudis.

Nous signalerons, avant de clore ces notes mondaines, un grand dîner parlementaire donné par le Président de la République, et un grand dîner, non suivi de réception, donné par l'ambassadeur d'Angleterre.

Deux nouvelles matrimoniales seulement :

Dans la chapelle de la Nonciature, rue de Varennes, a eu lieu le mariage de M. le comte Joseph de Gabriac, lieutenant au 131^e régiment d'infanterie, fils de l'ancien ambassadeur auprès du Saint-Siège, avec M^{lle} Elisa Sand. La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{gr} Rottelli, nonce apostolique, et le discours d'usage prononcé par le père de Gabriac, oncle du marié. Les témoins étaient pour le marié, le général de Miribel et le marquis de Monteynaud, son cousin germain; pour la mariée, le général Prado, ancien président de la république du Pérou, et M. Montero, son oncle. Après la cérémonie, un lunch a été servi à l'hôtel de M^{me} Montero de Sand.

On annonce les fiançailles de M^{lle} de Waru, fille du colonel de dragons, ancien attaché de l'ambassade de Londres, avec le comte de Bonfile.

A l'Opéra-Comique, on a donné *Benvenuto*, opéra dont la musique est de M. Diaz, c'est-à-dire d'un adversaire ardent des idées nouvelles, ce qui lui a valu de profondes inimitiés. On n'a pas assez tenu compte des qualités d'inspiration et de charme de cette partition, très bien chantée par M. Renaud, un baryton de premier ordre, par M^{me} Deschamps-Jehin et M^{lle} Clarisse Yvel.

Par contre, succès complet et des plus vifs, au Palais-Royal, où MM. Albin Valabrègue et Maurice Hennequin ont donné une comédie en trois actes, le *Prix Montyon*, qui est un perpétuel état de rire. Il y a beaucoup de gaieté et de nombreux traits de comédie qui indiquent une grande puissance d'observation. Les interprètes, tous excellents, sont MM. Dailly, Saint-Germain, Milher, Calvin et M^{me} Alice Lavigne.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

La tarification sur les chemins de fer et les tarifs de pénétration

Suite — Voir les numéros 1686 et 1687

Nous nous bornerons à demander s'il faut que ce mouvement nécessaire, fatal, de pénétration soit le monopole exclusif des voies navigables et s'il y a lieu de contester aux chemins de fer le droit d'essayer d'en prendre leur part. — Quand on voit, par exemple, pour les vins d'Espagne, qui sont l'un des lieux-communs des récriminations, la compagnie de Lyon en amener à Paris par ses rails 87,000 tonnes dans une année, au prix total de 52 francs au départ de Tarragone, et la navigation maritime et fluviale par Gibraltar et Rouen, y déverser 250,000 tonnes au prix de 30 à 35 francs la tonne, on peut se demander si ce sont bien les chemins de fer qu'il y a lieu d'accuser de créer une situation que les circonstances imposent, et si c'est eux, ou la navigation, qu'il faut prendre pour bouc émissaire.

Il est bien vrai, a-t-on dit, que les voies d'eau concurrentes aux chemins de fer font pénétrer en France, et à meilleur marché qu'eux, un certain nombre de produits étrangers qui viennent concurrencer les nôtres, mais ce n'est pas une raison pour que les compagnies de chemins de fer agissent dans le même sens; les chemins de fer qui sont un service public... ces puissantes compagnies... le monopole... l'oligarchie financière, etc. Laissons de côté cette phraséologie un peu bien surannée pour entrer dans le vif de la question.

Les compagnies de chemins de fer font leurs transports à des prix plus élevés que les voies navigables concurrentes. On le reconnaît, mais cela ne suffit pas; elles transportent, dit-on, les produits étrangers à meilleur marché que les produits similaires français, et non-seulement, en le faisant, elles détruisent les barrières artificielles constituées par les droits de douane; mais, en supprimant les distances, elles abaissent les barrières naturelles géographiques.

Voilà une formule nette d'accusation: formule fautive, heureusement, et faussée à dessein quand elle est donnée

dans ces termes. Ceux de nos contradicteurs qui sont éclairés et de bonne foi (il y en a beaucoup heureusement) la rectifient dans les termes suivants: « Nous savons bien que la marchandise étrangère, les vins espagnols, par exemple, supportent, depuis leur point de production jusqu'à Paris, leur point de consommation le plus important, une *taxe totale* supérieure à celle que supportent les vins français de leur point de production à Paris. Mais nous constatons que la *part de cette taxe totale*, qui correspond à un parcours français déterminé, Cette à Paris, par exemple, est très inférieure à la taxe que les vins français, produits ou créés à Cette, ont à supporter pour atteindre Paris. » Et de deux choses l'une, ajoute-t-on: « Ou bien la taxe appliquée aux produits étrangers n'est pas rémunératrice, c'est alors une mauvaise action dont l'Etat, qui homologue les tarifs et qui, par le jeu de la garantie d'intérêts, est en quelque sorte l'associé des compagnies, a le tort de se faire le complice; ou bien cette taxe est rémunératrice, et alors pourquoi la compagnie, qui s'en contente pour le produit étranger, n'en fait-elle pas jouir le produit similaire français? »

Faisons justice tout d'abord de ce dernier argument. Un commerçant, un industriel quelconque n'a qu'un but, en définitive: prospérer le plus possible par des moyens légaux et honnêtes. De ce que les compagnies de chemins de fer assurent, comme on le dit, un service public, plus exactement un service qui intéresse le public tout entier, est-ce une raison pour que, commerçantes et industrielles, elles aussi, elles s'inspirent d'autres sentiments et ne cherchent pas à assurer honnêtement aux immenses capitaux que l'épargne publique leur a confiés la rémunération la plus élevée possible?

Il y a deux manières de faire des affaires: vendre peu, à prix fixe et bénéfice uniforme; vendre le plus possible, en se contentant du bénéfice qu'il est possible en chaque cas de réaliser.

Telle est la loi générale du commerce; il n'est pas un industriel qui, réalisant un bénéfice de 10 francs par tonne par exemple, en vendant sur place, ne se contente, quand il y a placé tout ce qu'on peut y consommer, d'un bénéfice moindre: 8 francs, 5 francs, 1 franc et même moins, pour placer dans des régions plus éloignées l'excédent de sa production. Il n'est personne qui s'en étonne et qui dise au commerçant: Puisque vous pouvez vous contenter ici d'un bénéfice de 1 franc par tonne, pourquoi, là, ne vous en contentez-vous pas? L'industriel aurait beau jeu à répondre: On gagne ce qu'on peut et le commerce ne vit ni de philosophie, ni de formules mathématiques.

Ce qu'on ne songe pas à dire à un industriel ordinaire, pourquoi donc n'hésite-t-on pas à le dire aux chemins de fer? Y a-t-il donc deux vérités commerciales? J'entends bien la réponse: les compagnies de chemins de fer ne sont pas des industriels ordinaires: c'est une sorte de service public, fonctionnant sous la surveillance de l'Etat, qui a pour sa création, reçu de lui d'importantes subventions. A la bonne heure! et je le veux bien; que l'Etat les surveille et les contrôle, qu'il se réserve l'approbation de leurs règlements d'exploitation, l'homologation de leurs tarifs, rien de plus naturel. Je le concède de grand cœur: ce n'est pas une raison pour paralyser leur liberté commerciale, pour ne pas leur laisser, sauf à en surveiller et à en réprimer les abus, l'usage des pratiques et des droits inhérents à toute industrie.

Pourquoi demander contre eux cette excessive limitation? Pourquoi leur contester à eux seuls l'application du principe différentiel? Car, qu'on ne s'y trompe pas, c'est ce principe différentiel, loi nécessaire, nous l'avons montré, de toutes les transactions commerciales, qui est seul en cause, qu'on le veuille ou non. Nous allons l'établir en prenant quelques exemples, les plus frappants, relatifs à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, parmi ceux qu'a fournis la récente enquête commerciale; nous voulons parler des fruits frais, des légumes frais et des vins, pour lesquels la chambre de commerce de Paris, la chambre de commerce de Montpellier, la chambre syndicale de navigation de Cette, la Société d'agriculture d'Avignon, ont formulé des critiques précises et formelles. Examinons-les.

Si l'on en croyait la chambre de commerce de Montpellier, le commerce des raisins de rable de l'Hérault avec Paris serait compromis et entravé par le traitement

favorable que nous appliquerions aux raisins en provenance d'Espagne. Compromis, pas encore, à coup sûr; car si, de 1884 à 1889, le tonnage total des raisins expédiés de tous les points du réseau Paris-Lyon-Méditerranée sur Paris est passé de 7,000 à 8,000 tonnes, celui des raisins de l'Hérault seul s'est accru de 500 à 2,500 tonnes, accroissement rassurant pour la vitalité de ce trafic.

Quant aux raisins d'Espagne, ils sont taxés sur Paris, en grande vitesse, 480 francs au départ de Murcie, contre 205 francs au départ de Montpellier. Ce n'est pas, évidemment, du prix total qu'il y a lieu de se préoccuper, mais de la *part* de ce prix total de Murcie qui est afférente au parcours de Montpellier à Paris. Cette part est de 197 fr. 50, plus faible de 7 fr. 50 que la taxe imposée pour le même parcours aux raisins de l'Hérault. — *Inde iræ!* Quoi de plus nature, cependant?

Pour étendre le rayon d'approvisionnement de Paris, pour rendre possibles les transports à grande distance, la compagnie de Lyon a cru devoir établir son tarif spécial intérieur n° 10 sur des bases différentielles, c'est-à-dire sur des bases kilométriques décroissant d'autant plus que le parcours augmente davantage. Après avoir appliqué ce principe jusqu'à l'extrémité de son réseau (Cette), elle l'a étendu, d'accord avec la compagnie du Midi (tarif commun 110), jusqu'aux Pyrénées, et, d'accord avec les compagnies espagnoles (tarif commun 210), aussi loin qu'il a paru intéressant et possible de pousser le rayon d'approvisionnement de la capitale.

Dans ces tarifs, les *taxes totales* vont toujours, cela va sans dire, en croissant avec la longueur du parcours; elles passent, par exemple, de 20 francs de Fontainebleau à Paris (pour 59 kilomètres), à 96 francs pour Dijon, 143 francs pour Lyon, 200 francs pour Avignon, 266 francs pour Perpignan, 290 francs pour Barcelone, pour atteindre enfin 480 francs à Murcie (1,859 kilomètres de parcours total).

Mais, en même temps, la base kilométrique des transports, qui est de 34 centimes par tonne pour les raisins de Fontainebleau, descend à 30 centimes pour ceux de Dijon, à 29 pour Lyon; elle tombe à 28 pour Avignon, à 27 pour Montpellier; les raisins de Perpignan supportent une *taxe* kilométrique encore moindre: 26 centimes. Au-delà, cette base se maintient uniforme et s'applique jusqu'à Murcie, point extrême de provenance.

(A suivre)

G. NOBLEMAIRE.

FAITS DIVERS

M. Stanislas Meunier (du Museum) a reconnu une substance farineuse et nutritive tombée de l'atmosphère dans le Diarbékir et dont un échantillon lui avait été envoyé par M. René de Champagne, pour un curieux végétal errant de la catégorie des lichens, qui porte dans la science le nom de *Lecanora esculenta*. Le voyageur Parrot en avait déjà rapporté, après la chute abondante qui tomba en 1628, comme la pluie, dans plusieurs contrées de la Perse, où le sol en fut couvert, en certains endroits, à une hauteur de deux décimètres. Les indigènes en avaient fait du pain, et les bestiaux en avaient mangé avec avidité.

C'est probablement la *manne* que les Hébreux recueillirent dans le désert, au dire de Moïse.

Plusieurs compagnies de chemins de fer américaines sont parvenues à éclairer la voie *a giorno* jusqu'à 800 mètres en avant des locomotives par des lampes électriques du système G. C. Pyle, d'Indianapolis. C'est une grande garantie de sécurité pour les trains.

M. Raphaël Dubois a recueilli, dans des solutions de sulfate de cuivre, des fragments de myceliums (champignons) dont la nature n'est pas encore déterminée. D'après ses expériences, ce parasite produit sur des pièces de bronze des tâches d'un vert malachite semblables à la patine du plus beau vert antique. La transformation en malachite du sulfate de cuivre en contact avec les monnaies de bronze est bien due à l'activité vitale de la moisissure. Pour le démontrer, M. Dubois a stérilisé à l'autoclave d'autres pièces de bronze et une partie du liquide renfermant les myceliums. Le sulfate de cuivre s'est déposé sans altération, et la teinte verte du bronze

